0101028N
ACADEMIE DE REIMS
LYCEE GENERAL CAMILLE CLAUDEL
28 RUE DES TERRASSES
10026 TROYES CEDEX

Tel: 0325733474

## ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

	Objet : Financement des voyages scolaires					
Numéro de séance : 6	V					
Numéro d'enregistrement : 103						
Année scolaire : 2017-2018  Nombre de membres de la CP : 11						
Nombre de présents : 6						
1						
La commission permane						
Convoquée le : 01/12/20	17					
Réunie le : 14/12/2017						
Sous la présidence de :						
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41						
Vu						
- le code de l'éducation,	notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54					
- la délibération du conse commission permanente	eil d'administration du 23/11/2017 portant délégation de certaines attributions à la					
Sur proposition du chef d	d'établissement, la commission permanente autorise le financement des voyages scolaires					
Pièce(s) jointe(s)						
[X] Oui [ ]	Non Nombre: 1					
Libellé de la délibération	:					
La commission permane	nte adopte le budget de la sortie Géologie.					
Résultats du vote						
	6					
Suffrages exprimés :	-					
Pour :	6					
Contre :	0					
Abstentions:	0					
Blancs:	0					
Nuls :	0					

0101028N
ACADEMIE DE REIMS
LYCEE GENERAL CAMILLE CLAUDEL
28 RUE DES TERRASSES
10026 TROYES CEDEX

Tel: 0325733474

### ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Financement des voyages scolaires	
Numéro de séance : 6	
Numéro d'enregistrement : 104	
Année scolaire : 2017-2018	
Nombre de membres de la CP : 11	
Quorum : 6	
Nombre de présents : 6	

La commission permanente Convoquée le : 01/12/2017 Réunie le : 14/12/2017

Sous la présidence de : Myriam Tupinon-Mahieu

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54
- la délibération du conseil d'administration du 23/11/2017 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente

Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise le financement des voyages scolaires Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 1

### Libellé de la délibération :

La commission permanente adopte le budget de la sortie masterclasses. La participation des familles est fixée à 8 euros.

Résultats du vote		
Suffrages exprimés :	6	
Pour:	6	
Contre:	0	
Abstentions:	0	
Blancs:	0	
Nuls:	0	

0101028N ACADEMIE DE REIMS LYCEE GENERAL CAMILLE CLAUDEL 28 RUE DES TERRASSES 10026 TROYES CEDEX

Tel: 0325733474

# ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Financement des voyages scolaires			
Numéro de séance : 6			
Numéro d'enregistrement : 105			
Année scolaire : 2017-2018			
Nombre de membres de la CP : 11			
Quorum: 6			
Nombre de présents : 6			
La commission permanente			
Convoquée le : 01/12/2017			
Réunie le : 14/12/2017			
Sous la présidence de : Myriam Tupinon-Mahieu			
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41			
Vu			
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54			
- la délibération du conseil d'administration du 23/11/2017 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente			
Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise le financement des voyages scolaires			
Pièce(s) jointe(s)			
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1			
Libellé de la délibération :			

La commission permanente adopte le budget de l'échange Oberkirch.

Résultats du vote		
Suffrages exprimés:	6	
Pour:	6	
Contre :	0	
Abstentions :	0	
Blancs:	0	
Nuls:	0	

0101028N ACADEMIE DE REIMS LYCEE GENERAL CAMILLE CLAUDEL 28 RUE DES TERRASSES

10026 TROYES CEDEX

Tel: 0325733474

# ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Financement des voyages scolaires				
Numéro de séance : 6				
Numéro d'enregistrement : 106				
Année scolaire : 2017-2018				
Nombre de membres de la CP : 11				
Quorum : 6				
Nombre de présents : 6				
La commission permanente				
Convoquée le : 01/12/2017				
Réunie le : 14/12/2017				
Sous la présidence de : Myriam Tupinon-Mahieu				
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41				
Vu				
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54				
- la délibération du conseil d'administration du 23/11/2017 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente				
Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise le financement des voyages scolaires				
Pièce(s) jointe(s)				
[X] Oui [ ] Non Nombre: 1				

Libellé de la délibération :

La commission permanente adopte le budget des ateliers théâtre.

Résultats du vote		
Suffrages exprimés :	6	
Pour:	6	
Contre:	0	
Abstentions:	0	
Blancs:	0	
Nuls:	0	